

PROTOCOLE DE SOINS :

Maladie hémorragique épizootique

Préambule : Ce protocole de soins a vocation à être intégré au Bilan Sanitaire d'Élevage. Il concerne donc des élevages qui ont déjà été touchés par la maladie hémorragique épizootique (MHE). Nous rappelons que la MHE est une maladie à **déclaration obligatoire**, et qu'en élevage indemne, l'éleveur qui observe des signes évocateurs de la maladie devra informer **immédiatement son vétérinaire** qui réalisera une visite de suspicion. La réalisation d'une **prise de sang est indispensable au diagnostic**, les signes de la MHE pouvant être évocateurs de plusieurs maladies : FCO, fièvre aphteuse, BVD, photosensibilisation...

IMPORTANT

La maladie hémorragique enzootique (MHE) est une maladie virale des ruminants, transmise par des mouches piqueuses de la famille des culicoïdes. Le virus responsable appartient à la même famille que celui de la Fièvre Catarrhale Ovine (FCO) et est transmis par les mêmes insectes.

La maladie est **saisonnière**, liée à la période d'activité des culicoïdes. C'est donc une maladie du printemps-été-automne, susceptible de toucher tous les animaux, en particulier ceux qui ne sont pas confinés à l'intérieur : pâture, parcours extérieur, bâtiment ouvert ou semi-ouvert.

Elle provoque des troubles graves et douloureux (fièvre, ulcères dans la bouche, boiteries) pouvant aller jusqu'à la mort de l'animal. L'impact économique peut être très important et provoquer des troubles sur le long terme (amaigrissement, études sur la fertilité en cours...). La maladie n'est pas transmissible à l'homme. Elle affecte principalement les bovins mais les ovins peuvent également être atteints.

PRÉVENTION

Il n'existe pas à ce jour de vaccin contre la MHE.

La prévention passe par la protection des animaux contre les vecteurs : **confinement strict des animaux virémiques** dans la mesure du possible. **L'usage des insecticides peut être d'une utilité ponctuelle** lors de mouvement ou de respect de la réglementation à l'export mais **ne peut pas offrir une protection garantie à long terme**.

La prévention passe également par **une bonne conduite d'élevage** (par exemple, une bonne alimentation, une bonne gestion des effluents).

SIGNES CLINIQUES A REPÉRER

Les signes cliniques sont assez nombreux, on repère habituellement en premier :

- abattement, manque d'appétit, prostration
- **congestion du mufle** (coloration rouge à brunâtre) et apparition de croûtes (trayons parfois également touchés)
- **écoulement nasal fréquent** avec des **croûtes au niveau des naseaux**
- **salivation : la vache bave** ou présente un peu de mousse au niveau de la bouche

Clinique vétérinaire :

Dr :

- **atteinte oculaire** : yeux peuvent être rouges, parfois légèrement fermés, avec écoulement possible

Ces **signes, visibles au niveau de la tête**, sont fréquemment accompagnés de **signes locomoteurs** liés à la douleur : difficulté ou lenteur au déplacement, boiterie d'un ou plusieurs membres.

Lésions à l'intérieur de la bouche : on observe une érosion sur le bourrelet incisif, sous la forme d'un placard blanchâtre plus ou moins étendu, très évocateur de la maladie. Dans les cas les plus graves, des **ulcères profonds et très douloureux** peuvent apparaître sur les gencives, empêchant la vache de boire et manger.

La température de l'animal peut être élevée (forte fièvre) mais pas toujours.



© Jérôme Lafon

TRAITEMENT

Le traitement vise à soulager l'animal et éviter les complications liées à l'action du virus.

Mesures zootechniques :

- dans la mesure du possible, mettre l'animal à l'abri du soleil
- assurer un **accès facile et permanent à l'eau** (bac ou niveau constant, éviter les abreuvoirs à palette ou faible débit)
- distribuer des fourrages faciles à ingérer

Traitements locaux au niveau de la bouche :

- antiseptiques (chlorhexidine ou solution iodée en irrigation)
- cicatrisants en application locale (miel, pommade cicatrisante...)

Traitement de soutien :

- **hydratation de l'animal** (réhydratants, drenchage...)
- supplémentation en oligo-éléments et vitamines

Traitement médical sur prescription du vétérinaire (cf. critères d'appel ci-dessous) :

- anti-inflammatoires de la famille des AINS ou des corticoïdes selon l'état et le stade physiologique de l'animal
- en cas de risque de surinfection (ulcères ou atteinte respiratoire sévère...) : antibiothérapie

CRITÈRES D'APPEL DU VÉTÉRINAIRE

- animal incapable de boire ou de s'alimenter
- lésions buccales sévères avec pertes salivaires importantes
- détresse respiratoire
- diarrhée hémorragique
- avortement
- absence d'amélioration d'un animal au bout de 24h